



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 décembre 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

#### **Note verbale datée du 5 décembre 2005, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité et, en réponse à sa lettre en date du 10 octobre 2005, a l'honneur, en application du paragraphe 4 de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, de lui transmettre ci-joint le deuxième rapport de la Finlande. La Mission fournira ultérieurement des informations supplémentaires sur le respect des procédures de garantie relatives aux armes biologiques.



**Annexe à la note verbale datée du 5 décembre 2005  
adressée au Président du Comité  
par la Mission permanente de la Finlande  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport national de la Finlande  
sur l'application de la résolution 1540 (2004)  
du Conseil de sécurité : informations supplémentaires**

En réponse à la lettre en date du 10 octobre 2005 du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), veuillez trouver ci-joint un tableau modifié comportant des informations supplémentaires (en italique) concernant l'application de la résolution 1540 par la Finlande. Des éclaircissements supplémentaires sont fournis ci-dessous.

**Paragraphe 1 et questions connexes**

La Finlande ne possède aucune arme de destruction massive. Son attachement au désarmement, au contrôle des armements et à la non-prolifération a récemment été réaffirmé dans le rapport de 2004 sur la politique de sécurité et de défense de la Finlande, dans lequel le Gouvernement présente sa position fondamentale sur la question.

La Finlande est partie à tous les traités internationaux cités dans ce paragraphe. Les dates exactes de dépôt de ses instruments de ratification figurent dans le tableau. En outre, la Finlande a signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire le 14 septembre 2005 et prévoit de la ratifier sans tarder. Elle prévoit également de signer et de ratifier les protocoles de 2005 à la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime de 1988 et à son protocole.

**Paragraphe 2 : armes nucléaires**

La loi sur l'énergie nucléaire (990/1987) contient des principes généraux relatifs à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire. À l'article 4 se rapportant aux explosifs nucléaires, il est stipulé que l'importation d'explosifs nucléaires ainsi que leur fabrication, leur possession et leur détonation sont interdites en Finlande. Selon le projet de loi du Gouvernement relatif à la loi sur l'énergie nucléaire, qui explique le raisonnement sur lequel se fonde ladite loi, les dispositions de l'article 4 visent à interdire l'utilisation d'explosifs nucléaires en Finlande, y compris à des fins pacifiques au sens du Traité de non-prolifération. En raison des engagements internationaux de la Finlande découlant des traités et accords auxquels elle est partie, l'interdiction formulée dans ledit article couvre, outre les actes mentionnés explicitement, toute autre acte relatif aux explosifs nucléaires. Tous les actes se rapportant aux explosifs nucléaires sont donc interdits et punis par la loi.

**Alinéas a) et b) du paragraphe 3 : surveillance, sécurité et protection physique  
des armes biologiques, y compris des matériels connexes**

La Mission permanente poursuit actuellement la collecte d'informations auprès des autorités nationales sur cette question et fournira des précisions supplémentaires dans les meilleurs délais.

## Paragraphe 1 et questions connexes évoquées aux paragraphes 5, 6, 8 a), b) et c) et au paragraphe 10

État : Finlande

Date du rapport : 12 décembre 2005

Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?		Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations (l'information se rapporte aux numéros de page de la version française du rapport ou à un site Web officiel)
1	Déclaration générale sur la non-détention d'armes de destruction massive	X	<i>La Finlande ne possède aucune arme de destruction massive. Elle s'est déjà engagée, en vertu du Traité de paix de Paris de 1947, à ne pas posséder, produire ou mettre à l'essai des armes nucléaires.</i>	
2	Déclaration générale d'engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération	X	<i>« La Finlande participe activement aux efforts internationaux visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive et à promouvoir le contrôle des armements. Elle poursuit des objectifs de désarmement et de contrôle des armements principalement par l'intermédiaire de l'Union européenne et favorise également la mise en œuvre de la stratégie de l'Union relative aux armes de destructions massives par l'entremise de relations bilatérales. » (rapport de 2004 sur la politique de sécurité et de défense de la Finlande)</i>	<i>L'attachement de la Finlande au désarmement, au contrôle des armements et à la non-prolifération a récemment été réaffirmé dans le rapport de 2004 sur la politique de sécurité et de défense de la Finlande, qui présente la position fondamentale du Gouvernement sur la question et les principes et objectifs de sa politique de sécurité et de défense.</i>
3	Déclaration générale sur la non-fourniture d'armes de destruction massive et d'éléments connexes à des acteurs non étatiques	X	<i>La Finlande a pris toute une série de mesures législatives afin de prévenir la prolifération des armes de destruction massive, y compris chez les agents non étatiques.</i>	
4	Convention sur les armes biologiques	X	Dépôt le 4 février 1974	
5	Convention sur les armes chimiques	X	Dépôt le 7 février 1995	
6	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	X	Dépôt le 5 février 1969	
7	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	X	Dépôt le 15 janvier 1999	
8	Convention sur la protection physique des matières nucléaires	X	Dépôt le 22 septembre 1989	<i>La Finlande a également signé l'amendement à la Convention et a entrepris de le ratifier.</i>
9	Code de conduite de La Haye	X	Signataire du Code	
10	Protocole de Genève de 1925	X	Dépôt le 26 juin 1929	

Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?		Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations (l'information se rapporte aux numéros de page de la version française du rapport ou à un site Web officiel)
11	Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	X	<i>Dépôt le 7 janvier 1958</i>	
12	Zone exempte d'armes nucléaires/Protocole(s)			
13	Autres conventions et traités	X	<i>Traité Euratom; signataire de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire</i>	<i>La Finlande prévoit également de signer et de ratifier les protocoles de 2005 à la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime de 1988 et à son protocole.</i>
14	Autres mécanismes	X	1. Régime de contrôle des technologies propres aux missiles; 2. Groupe des fournisseurs nucléaires; 4. Groupe de l'Australie; 5. Arrangement de Wassenaar; 6. <i>Partenariat mondial du G-8</i> ; 7. <i>Initiative de sécurité contre la prolifération</i>	
15	Autres	X	Appuie la clause de non-prolifération des accords mixtes entre l'Union européenne et les pays tiers	

## Paragraphe 2 – Armes biologiques

État : Finlande

Date du rapport : 12 décembre 2005

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Loi sur les armes biologiques (257/1975)	X	Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 11, article 7 b) (Infraction à l'interdiction des armes biologiques)	
2	Acquisition	X	Loi sur les armes biologiques (257/1975)	X	Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 11, article 7 b)	
3	Possession	X	Loi sur les armes biologiques (257/1975)	X	Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 11, article 7 b) et chapitre 34, articles 4 (Mise en danger de la santé) et 5 (Mise en danger de la santé qualifiée)	
4	Constitution de stocks	X	Loi sur les armes biologiques (257/1975)			
5	Mise au point	X	Loi sur les armes biologiques (257/1975)	X		
6	Transport	X	Loi sur les armes biologiques (257/1975)	X		
7	Transfert	X	Loi sur les armes biologiques (257/1975)	X		
8	Utilisation	X	Loi sur les armes biologiques (257/1975)	X	Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 11, articles 1 (Crime de guerre) et 7 b) et chapitre 34, articles 4 et 5	
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées	X	Loi sur les armes biologiques (257/1975)	X	Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 5, article 3 (Complicité dans une infraction)	
10	Facilitation d'activités susmentionnées	X	Loi sur les armes biologiques (257/1975)	X	Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 5, article 6 (Encouragement)	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
11	Financement d'activités susmentionnées	X	<i>Loi sur les armes biologiques (257/1975)</i>	X	<i>Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 5, article 6 et chapitre 34 a), article 5 (Financement du terrorisme)</i>	
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X	<i>Loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée); loi sur les armes à feu (1/1998 telle que modifiée); loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)</i>	X	<i>Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 11, article 7 b); loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée), article 7; loi sur les armes à feu (1/1998 telle que modifiée), articles 101 à 104; loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée), article 9</i>	
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées	X	<i>Loi sur les armes biologiques (257/1975)</i>	X	<i>Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 11, article 7 b) et chapitre 34 a) (Infractions terroristes)</i>	
14	Autres					

## Paragraphe 2 – Armes chimiques

État : Finlande

Date du rapport : 12 décembre 2005

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Loi sur les armes chimiques (346/1997 telle que modifiée)	X	Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 11, article 7 a	
2	Acquisition	X		X		
3	Possession	X		X		
4	Constitution de stocks	X		X		
5	Mise au point	X		X		
6	Transport	X		X		
7	Transfert	X	Loi sur les armes chimiques (346/1997 telle que modifiée)	X	Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 11, article 7 a	
8	Utilisation	X	Loi sur les armes chimiques (346/1997 telle que modifiée)	X	Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 11, article 1 et 7 a	
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées	X	Loi sur les armes chimiques (346/1997 telle que modifiée)	X	Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 5, article 3	
10	Facilitation d'activités susmentionnées	X	Loi sur les armes chimiques (346/1997 telle que modifiée)	X	Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 5, article 6	
11	Financement d'activités susmentionnées	X	Loi sur les armes chimiques (346/1997 telle que modifiée)	X	Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 5, article 6 et chapitre 34 a), article 5	
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X	Loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée); loi sur les armes à feu (1/1998 telle que modifiée); loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)	X	Loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée), article 7; loi sur les armes à feu (1/1998 telle que modifiée), articles 101 à 104; loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée), article 9	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées	X	<i>Loi sur les armes chimiques (346/1997 telle que modifiée)</i>	X	<i>Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 11, article 7 a et chapitre 34 a) (Infractions terroristes)</i>	
14	Autres			X	<i>Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 1, article 7 : définit les infractions internationales punies par la loi, où qu'elles aient été commises. Décret d'application (627/1996), article 1 : érige en crime international les violations de l'interdiction des armes chimiques.</i>	

## Paragraphe 2 – Armes nucléaires

État : Finlande

Date du rapport : 12 décembre 2005

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée)	X	Code pénal, chapitre 34, article 6 et chapitre 34 a	<i>Code pénal, chapitre 34, article 6 : toute personne qui importe, produit ou fait exploser un engin nucléaire en Finlande ou a un engin nucléaire en sa possession commet une infraction à la législation sur les engins nucléaires. Code pénal, chapitre 34 a), article 2 : infractions commises dans un but terroriste : toute personne qui 2) prépare, a en sa possession, se procure, transporte, utilise ou donne à une autre personne un engin explosif 3) se procure de l'équipement ou des matériaux pour la préparation d'un explosif nucléaire se rend coupable de préparation d'une infraction à but terroriste.</i>
2	Acquisition		<i>Loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée)</i>		<i>Code pénal, chapitres 34 et 34 a)</i>	
3	Possession	X	Loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée)	X	Code pénal, chapitres 34 et 34 a	
4	Constitution de stocks		<i>Loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée)</i>		<i>Code pénal, chapitres 34 et 34 a)</i>	
5	Mise au point		<i>Loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée)</i>		<i>Code pénal, chapitres 34 et 34 a)</i>	
6	Transport		<i>Loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée)</i>		<i>Code pénal, chapitres 34 et 34 a)</i>	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
7	Transfert	X	Loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée) (Engins nucléaires)		<i>Code pénal, chapitres 34 et 34 a)</i>	
8	Utilisation	X	Loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée) (Détonation)	X	Code pénal, chapitres 34 et 34 a	
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées		<i>Loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée)</i>	X	<i>Code pénal, chapitre 5, article 3 (Complicité)</i>	
10	Facilitation d'activités susmentionnées			X	<i>Code pénal, chapitre 5, article 6 (Encouragement)</i>	
11	Financement d'activités susmentionnées			X	Code pénal, chapitre 34 a (Infractions commises dans un but terroriste)	
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs				<i>Code pénal, chapitres 34 et 34 a)</i>	
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées			X	Code pénal, chapitre 34 a (Infractions commises dans un but terroriste)	
14	Autres : importation	X	<i>Loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée)</i>	X	<i>Code pénal, chapitres 34 et 34 a)</i>	

**Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes biologiques et des éléments connexes**

État : Finlande

Date du rapport : 12 décembre 2005

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	<i>Loi sur les maladies infectieuses (583/1996 telle que modifiée), article 10 et décrets y afférents</i>	X	<i>Loi sur les maladies infectieuses (583/1996 telle que modifiée), article 37; Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 44, article 2 (Infraction relative à la protection sanitaire)</i>	
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X		X		
3	Mesures de surveillance des stocks	X		X		
4	Mesures de surveillance lors du transport	X	<i>Loi sur les maladies infectieuses (583/1996 telle que modifiée), article 33 et décrets y afférents; loi sur la protection des végétaux (702/2003), article 7 et décrets y afférents; loi sur les maladies animales (55/1980 telle que modifiée) et décrets y afférents; loi sur les contrôles vétérinaires aux frontières (1192/1996 telle que modifiée) et décrets y afférents</i>	X	<i>Loi sur les maladies infectieuses (583/1996 telle que modifiée), article 37; loi sur la protection des végétaux (702/2003), article 29; loi sur les maladies animales (55/1980 telle que modifiée), article 23; loi sur les contrôles vétérinaires aux frontières (1192/1996 telle que modifiée), article 27; Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 44, article 2 (Infraction relative à la protection sanitaire) et chapitre 46, article 4 (Contrebande)</i>	
5	Autres mesures de surveillance					
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X	<i>Directive 2000/54/CE; loi sur les maladies infectieuses (583/1986 telle que modifiée), article 10 et décrets y afférents; loi sur la protection des végétaux (702/2003) et décrets y afférents; loi sur les maladies animales (55/1980 telle que modifiée) et décrets y afférents</i>	X	<i>Loi sur les maladies infectieuses (583/1986 telle que modifiée), article 37; Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 44, article 2 (Infraction relative à la protection sanitaire); loi sur la protection des végétaux (702/2003), article 29; loi sur les maladies animales (55/1980 telle que modifiée), article 23</i>	
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X		X		
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X		X		

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
9	Mesures de sécurité lors du transport		<i>Directives 94/55/CE et 96/49/CE du Conseil; loi sur les maladies infectieuses (583/1986 telle que modifiée), article 33 et décrets y afférents; loi sur le transport des matières dangereuses (719/1994 telle que modifiée) et décrets y afférents; loi sur la protection des végétaux (702/2003) et décrets y afférents; loi sur les maladies animales (55/1980 telle que modifiée) et décrets y afférents; loi sur les contrôles vétérinaires aux frontières (1192/1996 telle que modifiée) et décrets y afférents</i>		<i>Loi sur le transport des matières dangereuses (719/1994 telle que modifiée), chapitre 6; loi sur la protection des végétaux (702/2003), article 29; loi sur les maladies animales (55/1980 telle que modifiée), article 23; loi sur les contrôles vétérinaires aux frontières (1192/1996 telle que modifiée), article 27; Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 44, article 2 (Infraction relative à la protection sanitaire) et article 13 (Infraction relative au transport de matières dangereuses) et chapitre 46, article 4 (Contrebande). La Finlande est partie aux accords ADR et RID.</i>	
10	Autres mesures de sécurité					
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport	<b>X</b>	<i>Loi sur le transport des matières dangereuses (719/1994 telle que modifiée) et décrets y afférents</i>		<i>Loi sur le transport des matières dangereuses (719/1994 telle que modifiée), chapitre 6; Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 44, article 13 (Infraction relative au transport de matières dangereuses)</i>	
12	Octroi de licences/homologation des installations/habilitation du personnel manipulant des matières biologiques	<b>X</b>	<i>Directive 2000/54/CE; loi sur les maladies infectieuses (583/1986 telle que modifiée), article 10 et décrets y afférents; loi sur la protection des végétaux (702/2003), chapitre 2; loi sur les maladies animales (55/1980 telle que modifiée) et décrets y afférents</i>	<b>X</b>	<i>Loi sur les maladies infectieuses (583/1986 telle que modifiée), article 37; Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 44, article 2 (Infraction relative à la protection sanitaire); loi sur la protection des végétaux (702/2003), article 29; loi sur les maladies animales (55/1980 telle que modifiée), article 23</i>	

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
13	Habilitation du personnel					
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs	X	Loi sur les armes à feu (1/1998 telle que modifiée)	X	<i>Loi sur les armes à feu (1/1998 telle que modifiée), articles 101 à 104</i>	
15	Réglementations concernant le génie génétique	X	<i>Loi sur le génie génétique (377/1995 telle que modifiée); directive 90/219/CEE du Conseil; directive 2001/18/CE</i>	X	<i>Loi sur le génie génétique (377/1995 telle que modifiée), article 42; Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 34, article 4 (Mise en danger de la santé) et chapitre 44, article 9 (Infraction relative au génie génétique)</i>	
16	Autres textes de loi et réglementations ayant trait à la sécurité et à la protection des matières biologiques	X	<i>Directive 89/391/CEE</i>			
17	Autres			X	<i>Système national de suivi des maladies humaines infectieuses créé par la loi sur les maladies infectieuses (583/1986 telle que modifiée), article 23 et, pour les maladies animales infectieuses, par la loi sur les maladies animales (55/1980 telle que modifiée), article 6. L'Institut national de santé publique tient à jour un Registre national des maladies infectieuses en application de la loi sur les maladies infectieuses, articles 6, 23 et 23 a. Les Forces de défense finlandaises et l'Institut national de santé publique ont créé en 2005 un Centre d'excellence en matière de préparation aux catastrophes biologiques.</i>	

**Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes chimiques et des éléments connexes**

État : Finlande

Date du rapport : 12 décembre 2005

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	<i>Le décret d'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et d'entrée en vigueur de la loi sur l'adoption de certaines dispositions de la Convention (348/1997 telle que modifiée) stipule que les entreprises doivent signaler à l'Autorité nationale toute production, traitement, consommation, exportation ou importation de produits chimiques visés par la CIAC</i>	X	<i>Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 16, article 8 (Fausse déclaration auprès d'un organisme public)</i>	
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X		X	Voir ci-dessus	
3	Mesures de surveillance des stocks	X		X	Voir ci-dessus	
4	Mesures de surveillance lors du transport	X	Voir ci-dessus	X	Voir ci-dessus	
5	Autres mesures de surveillance	X	<i>La loi sur l'adoption de certaines dispositions de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et sur son application (346/1997 telle que modifiée) habilite le Ministère des affaires étrangères à ordonner l'inspection d'une installation chimique. La décision du Ministère des affaires étrangères concernant le respect des</i>			

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<i>obligations découlant de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (1216/1997) habilite l'Autorité nationale à proposer au Ministère qu'une inspection soit effectuée</i>			
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X	Loi sur les produits chimiques (744/1989 telle que modifiée); loi sur la manutention des produits chimiques dangereux et des explosifs en toute sécurité (390/2005); directive 98/42/CE		Loi sur les produits chimiques (744/1989 telle que modifiée), chapitre 10; loi sur la manutention des produits chimiques dangereux et des explosifs en toute sécurité (390/2005), chapitre 15; Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitres 34 (Mise en danger) et 44 (Infractions mettant en danger la santé et la sécurité)	
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X			Voir ci-dessus	
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X			Voir ci-dessus	
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	<i>Loi sur le transport des matières dangereuses (719/1994 telle que modifiée) et décrets y afférents; directives 94/55/CE et 96/49/CE du Conseil</i>	X	<i>Loi sur le transport des matières dangereuses (719/1994 telle que modifiée), chapitre 6; Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 44, article 13 (Infraction relative au transport de matières dangereuses). La Finlande est partie aux accords ADR et République islamique d'Iran.</i>	
10	Autres mesures de sécurité					

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport	X	<i>Loi sur les produits chimiques (744/1989 telle que modifiée); loi sur la manutention des produits chimiques dangereux et des explosifs en toute sécurité (390/2005)</i>	X	<i>Loi sur les produits chimiques (744/1989 telle que modifiée), chapitre 10; loi sur la manutention des produits chimiques dangereux et des explosifs en toute sécurité (390/2005), chapitre 15; Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 44 (Infractions mettant en danger la santé et la sécurité)</i>	
12	Homologation des installations chimiques/habilitation des entités/autorisation de l'utilisation des matières	X	<i>Loi sur les produits chimiques (744/1989 telle que modifiée); loi sur la manutention des produits chimiques dangereux et des explosifs en toute sécurité (390/2005); décret sur la manutention et le stockage industriels des produits chimiques dangereux (59/1999 tel que modifié)</i>	X	<i>Loi sur les produits chimiques (744/1989 telle que modifiée), chapitre 10; loi sur la manutention des produits chimiques dangereux et des explosifs en toute sécurité (390/2005), chapitre 15; Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 16, articles 7 (Infraction relative à l'enregistrement) et 8 (Fausse déclaration auprès d'un organisme public)</i>	
13	Habilitation du personnel					
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs	X	<i>Loi sur les armes à feu (1/1998 telle que modifiée)</i>		<i>Loi sur les armes à feu (1/1998 telle que modifiée), articles 101 à 104</i>	
15	Autorité nationale chargée de la Convention sur les armes chimiques	X	<i>La loi 346/1997 telle que modifiée institue l'Institut finlandais de vérification du respect de la Convention sur les armes chimiques (VERIFIN) à l'Université de Helsinki comme Autorité nationale. Le décret 348/1997 et la décision 1216/1997 du Ministère des affaires étrangères précisent ses tâches.</i>			

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
16	Déclaration à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques des produits chimiques inscrits aux tableaux 1, 2 et 3 de la Convention sur les armes chimiques		<i>La collecte de données et la production de rapports par l'Autorité nationale sont régies par la loi 346/1997, le décret 348/1997 et la décision 1216/1997 du Ministère des affaires étrangères.</i>		<i>Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 16, article 9 (Fausse déclaration auprès d'un organisme public)</i>	
17	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux armes chimiques obsolètes		<i>Aucune sur le territoire national</i>			
18	Autres textes de loi et réglementations ayant trait au contrôle des matières chimiques	<b>X</b>	<i>Loi sur la protection de l'environnement (86/2000 telle que modifiée); loi sur la protection sanitaire (763/1994 telle que modifiée); loi sur les déchets (1072/1993 telle que modifiée); loi sur la sécurité et la santé sur le lieu de travail (738/2002 telle que modifiée); loi sur la sécurité des biens de consommation et des services aux consommateurs (75/2004 telle que modifiée); loi sur les secours (468/2003 telle que modifiée); loi sur les pesticides (264/1961 telle que modifiée)</i>	<b>X</b>	<i>Code pénal (39/1889 tel que modifié)</i>	
19	Autres			<b>X</b>	<i>L'Autorité nationale a créé une base de données nationale sur les industries dont les activités relèvent de la CIAC. L'Autorité compare les données fournies par les industries avec les statistiques douanières et, le cas échéant, avec les informations dont disposent les autorités nationales d'autres États parties à la CIAC.</i>	

**Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes nucléaires et des éléments connexes**

État : Finlande

Date du rapport : 12 décembre 2005

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	<i>Loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée), articles 3, 8 et 63. L'article 118 du décret sur l'énergie nucléaire (161/1987 tel que modifié) porte création d'un système national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. Règlement (Euratom) n° 302/2005 de la Commission</i>	X	<i>Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 44</i>	
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X		X		
3	Mesures de surveillance des stocks	X		X		
4	Mesures de surveillance lors du transport	X		X		
5	Autres mesures de surveillance	X	Loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée), articles 3 et 8 (possession, manutention, <i>transfert</i> ); directives 2003/122/EURATOM et 96/29/EURATOM du Conseil	X	<i>Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 44</i>	
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X	Loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée), articles 3, 8 et 9			
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X		X	<i>Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 44</i>	
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X				
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	Directives 94/55/CE et 96/49/CE du Conseil; loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée), articles 3 et 8	X	Directive 92/3/EURATOM du Conseil (notification préalable des expéditions); <i>Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 44</i>	

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
10	Autres mesures de sécurité	X	Décret sur l'énergie nucléaire (161/1987 tel que modifié), articles 129 et 130 : le détenteur de licence est tenu de nommer une personne responsable du contrôle des matières nucléaires et de la protection <i>physique</i> de la centrale nucléaire.	X	<i>Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 44</i>	
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport	X	Loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée), article 9; décision du Conseil d'État (396/1991)	X	Tout détenteur de licence est tenu de prendre des mesures de protection physique.	
12	Homologation des installations nucléaires/habilitation des entités/autorisation de l'utilisation des matières	X	Loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée), articles 3, 8 et 9 et chapitre 5	X	<i>Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 44</i>	
13	Habilitation du personnel	X	<i>Décision du Conseil d'État (396/1991) (s'applique au personnel des centrales nucléaires)</i>	X	<i>Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 44</i>	
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs	X	Loi sur les armes à feu (1/1998)			
15	Autorité nationale chargée de la réglementation	X	Autorité de radioprotection et de sûreté nucléaire (STUK) : <i>loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée), article 63; décret sur l'énergie nucléaire (161/1987 tel que modifié), article 118</i>			

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
16	Accords de garanties de l'AIEA	X	1. Accord des garanties en vigueur depuis le 9 février 1972, 2. Protocole additionnel en vigueur depuis le 30 avril 2004			
17	Code de conduite de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives	X	<i>La Finlande a fait part de son appui au Directeur général de l'AIEA en 2004.</i>			
18	Base de données de l'AIEA sur le trafic de matières nucléaires et autres sources radioactives	X	<i>Participation au système d'information de l'AIEA depuis 1996</i>			
19	Autres accords concernant l'AIEA					
20	Autres textes de loi et réglementations internes concernant les matières nucléaires, y compris ceux ayant trait à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires	X	<i>Manuels de la STUK : YVL 6.5 Transport de matières nucléaires et de déchets nucléaires; YVL 6.9 Le système national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires; YVL 6.10 Rapport à soumettre sur les matières nucléaires. La Finlande a également signé l'amendement à la Convention et a entrepris de le ratifier.</i>			
21	Autres					

**Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10**  
**– Contrôle des armes biologiques et des éléments connexes**

État : Finlande

Date du rapport : 12 décembre 2005

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée), article 7; loi sur les douanes (1466/1949); Code des douanes communautaire (2913/1992/CEE); règlement (CEE) n° 2454/1993 de la Commission (fixant certaines dispositions d'application du Code des douanes communautaire); loi sur les mesures de sécurité maritime de 2004	X	Services douaniers finlandais; Corps des gardes frontière; administration maritime; forces de police; Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 46, articles 1 à 3; loi sur les douanes (1466/1994)	
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières			X	Mise au point en cours de systèmes informatiques communs à des fins de renseignement et d'enquête; <i>systeme de contrôle radiographique fixe à Vaalimaa depuis 2000; deux appareils de contrôle radiographique mobiles (2005); appareil de contrôle radiographique amovible au port de Helsinki (2006)</i>	
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies	X	<i>La question du courtage de biens à double usage est en cours d'examen et un contrôle approprié sera instauré par amendement du règlement (CE) n° 1334/2000 du</i>	X	Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 46, articles 1 à 3; loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<i>Conseil.</i> Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée); loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée)		modifiée); loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée)	
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures			X	Département des relations économiques étrangères du Ministère des affaires étrangères; échange d'informations sur le transport de biens suspects entre les autorités de police nationales et internationales; services douaniers finlandais	
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	Loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée); loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée); règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil; décret sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (924/2000)	X	Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 46, articles 1 à 3; loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée); loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée), article 7; loi sur les douanes (1466/1994)	
6	Régime de licences	X				
7	Octroi de licences individuelles	X	Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée); loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée)			Page 10 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
8	Octroi de licences générales	X	<i>Règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil, annexe 2 : autorisation générale communautaire d'exportation (biens à double usage). Jusqu'à présent, la Finlande n'a octroyé aucune autorisation générale nationale.</i>			
9	Dérogations au régime de licences	X	Au sein de la Communauté, libre circulation de tous les biens à l'exception de ceux répertoriés dans l'annexe IV du règlement (CE) n° 1504/2004			
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas	X	<i>Visa : l'entrée et le séjour des étrangers sur le territoire finlandais sont soumis aux dispositions de la loi sur les étrangers, du décret sur les étrangers et de l'Accord et de la Convention de Schengen.</i>			
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Département des relations économiques étrangères du Ministère des affaires étrangères			
12	Examen interinstitutions des licences	X	Conseil consultatif pour le contrôle des exportations relevant du Ministère des affaires étrangères; Conseil consultatif pour l'exportation de matériel militaire relevant du Ministère de la défense			
13	Listes de contrôle	X	<i>Règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil, annexe I</i>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
14	Mise à jour des listes	X	Mise à jour des listes de contrôle			
15	Mesures applicables aux technologies	X	Règlement (CE) n° 1504/2004 du Conseil			
16	Mesures applicables aux vecteurs	X				
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)	X	Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée),	
18	Mesures d'application générale	X	<i>Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)</i>			
19	Transferts immatériels	X	<i>Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée); règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil et action commune 2000/401/PESC du Conseil</i>			
20	Contrôle des biens en transit	X	<i>La question du transit de biens à double usage est en cours d'examen et un contrôle approprié sera instauré par amendement du règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil. Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée); loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée)</i>	X	La Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières habilite les services douaniers à contrôler les biens en transit.	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
21	Contrôle des transbordements	X	<i>La question du transbordement de biens à double usage est en cours d'examen et un contrôle approprié sera instauré par amendement du règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil.</i>			
22	Contrôle des réexportations	X	<i>Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)</i>			
23	Contrôle du financement	X	<i>Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)</i>			
24	Contrôle des services de transport	X	<i>Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)</i>			
25	Contrôle des importations	X	<i>Loi sur les armes biologiques (257/1975)</i>			
26	Principe d'extraterritorialité	X	<i>Loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée)</i>			
27	Autres					

**Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10**  
**– Contrôle des armes chimiques et des éléments connexes**

État : Finlande

Date du rapport : 12 décembre 2005

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	1. Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée), article 7 2. Loi sur les douanes (1466/1994) 3. Code des douanes communautaire (règlement (CEE) n° 2913/92) 4. Règlement (CEE) n° 2454/1993 de la Commission (fixant certaines dispositions d'application du Code des douanes communautaire) 5. Loi sur les mesures de sécurité maritime de 2004	X	1. Services douaniers finlandais 2. Corps des gardes-frontière 3. Administration maritime 4. Forces de police 5. Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 46, articles 1 à 3 6. Loi sur les douanes (1466/1994)	
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières			X	1. Mise au point en cours de systèmes informatiques communs à des fins de renseignement et d'enquête 2. <i>Système de contrôle radiographique fixe à Vaalimaa depuis 2000</i> 3. <i>Deux appareils de contrôle radiographique mobiles (2005)</i> 4. <i>Appareil de contrôle radiographique amovible au port de Helsinki (2006)</i>	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies	X	<p><i>La question du courtage de biens à double usage est en cours d'examen et un contrôle approprié sera instauré par amendement du règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil</i></p> <p>1. Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)</p> <p>2. Loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée)</p>	X	<p>1. Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 46, articles 1 à 3</p> <p>2. Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)</p> <p>3. Loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée)</p>	
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures			X	<p>1. Département des relations économiques étrangères du Ministère des affaires étrangères</p> <p>2. Échange d'informations sur le transport de biens suspects entre les autorités de police nationales et internationales</p> <p>3. Services douaniers finlandais</p>	Pages 3 et 10 du rapport
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	<p>1. Loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée)</p>	X	<p>1. Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 46, articles 1 à 3</p>	
6	Régime de licences	X	<p>2. Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)</p> <p>3. Règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil</p> <p>4. Décret sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (924/2000)</p>		<p>2. Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)</p> <p>3. Loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée), article 7</p> <p>4. Loi sur les douanes (1466/1994)</p>	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
7	Octroi de licences individuelles	X	1. Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée) 2. Loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée)			
8	Octroi de licences générales	X	<i>Règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil, annexe 2 : autorisation générale communautaire d'exportation (biens à double usage). Jusqu'à présent, la Finlande n'a octroyé aucune autorisation générale nationale</i>			
9	Dérogations au régime de licences	X	Au sein de la Communauté, libre circulation de tous les biens à l'exception de ceux répertoriés dans l'annexe IV du règlement (CE) n° 1504/2004			
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas	X	<i>Visa : l'entrée et le séjour des étrangers sur le territoire finlandais sont soumis aux dispositions de la loi sur les étrangers, du décret sur les étrangers et de l'Accord et de la Convention de Schengen</i>			
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Département des relations économiques étrangères du Ministère des affaires étrangères			
12	Examen interinstitutions des licences	X	1. Conseil consultatif pour le contrôle des exportations relevant du Ministère des affaires étrangères			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			2. Conseil consultatif pour l'exportation de matériel militaire relevant du Ministère de la défense			
13	Listes de contrôle	X	Règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil, annexe I			
14	Mise à jour des listes	X	Mise à jour des listes de contrôle			
15	Mesures applicables aux technologies	X	Règlement (CE) n° 1504/2004 du Conseil			
16	Mesures applicables aux vecteurs	X				
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)	X	Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)	
18	Mesures d'application générale	X	Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)			
19	Transferts immatériels	X	Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée); règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil et action commune 2000/401/PESC du Conseil			
20	Contrôle des biens en transit	X	La question du transit de biens à double usage est en cours d'examen et un contrôle approprié sera instauré par amendement du règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil	X	La Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières habilite les services douaniers à contrôler les biens en transit	

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			1. Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée) 2. Loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée)			
21	Contrôle des transbordements	X	<i>La question du transbordement de biens à double usage est en cours d'examen et un contrôle approprié sera instauré par amendement du règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil.</i>			
22	Contrôle des réexportations	X	<i>Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)</i>			
23	Contrôle du financement	X	<i>Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)</i>			
24	Contrôle des services de transport	X	<i>Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)</i>			
25	Contrôle des importations	X	<i>Loi sur les armes chimiques (346/1997 telle que modifiée); décret 348/97</i>			
26	Principe d'extraterritorialité	X	Loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée)			
27	Autres					

**Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10**  
**– Contrôle des armes nucléaires et des éléments connexes**

État : Finlande

Date du rapport : 12 décembre 2005

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	<p>1. Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée), article 7</p> <p>2. Loi sur les douanes (1466/1994)</p> <p>3. Code des douanes communautaire (2913/92/CEE)</p> <p>4. Règlement (CEE) n° 2454/1993 de la Commission (fixant certaines dispositions d'application du Code des douanes communautaire</p> <p>5. Loi sur les mesures de sécurité maritime de 2004</p> <p>6. <i>Loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée), articles 115 et 115 b)</i></p>	X	<p>1. Services douaniers finlandais</p> <p>2. Corps des gardes-frontière</p> <p>3. Administration maritime</p> <p>4. Forces de police</p> <p>5. Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 46, articles 1 à 3</p> <p>6. Loi sur les douanes (1466/1994)</p>	
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières			X	<p>1. Mise au point en cours de systèmes informatiques communs à des fins de renseignement et d'enquête</p> <p>2. <i>Détecteurs de rayonnements fixes</i></p> <p>3. Deux appareils de contrôle radiographique mobiles (2005)</p>	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies	X	<p><i>La question du courtage de biens à double usage est en cours d'examen et un contrôle approprié sera instauré par amendement du règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil.</i></p> <p>1. Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)</p> <p>2. Loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée)</p>	X	<p>1. Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 46, articles 1 à 3</p> <p>2. Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)</p> <p>3. Loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée)</p>	
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures			X	<p>1. Département des relations économiques étrangères du Ministère des affaires étrangères</p> <p>2. Échange d'informations sur le transport de biens suspects entre les autorités de police nationales et internationales</p> <p>3. Services douaniers finlandais</p> <p>4. Autorité de radioprotection et de sûreté nucléaire (STUK) relevant du Ministère du commerce et de l'industrie</p>	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	1. Loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée)	X	1. Code pénal (39/1889 tel que modifié), chapitre 46, articles 1 à 3 et <i>chapitre 44</i>	
6	Régime de licences	X	2. Loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée) 3. Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée) 4. Règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil		2. Loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée), article 7 3. Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée) 4. Loi sur les douanes (1466/1994) 5. Loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée)	
7	Octroi de licences individuelles	X	Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)			
8	Octroi de licences générales	X	<i>Règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil, annexe 2 : autorisation générale communautaire d'exportation (biens à double usage). Jusqu'à présent, la Finlande n'a octroyé aucune autorisation générale nationale.</i>			
9	Dérogations au régime de licences	X	Au sein de la Communauté, libre circulation de tous les biens à l'exception de ceux répertoriés dans l'annexe IV du règlement (CE) n° 1504/2004			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas	X	<i>Visa : l'entrée et le séjour des étrangers sur le territoire finlandais sont soumis aux dispositions de la loi sur les étrangers, du décret sur les étrangers et de l'Accord et de la Convention de Schengen</i>			
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	1. Autorité de radioprotection et de sûreté nucléaire (STUK) relevant du Ministère du commerce et de l'industrie 2. Département des relations économiques extérieures du Ministère des affaires étrangères			
12	Examen interinstitutions des licences	X	1. Conseil consultatif pour le contrôle des exportations relevant du Ministère des affaires étrangères 2. Conseil consultatif pour l'exportation de matériel militaire relevant du Ministère de la défense			
13	Listes de contrôle	X	<i>Règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil, annexe I</i>			
14	Mise à jour des listes	X	Mise à jour des listes de contrôle			
15	Mesures applicables aux technologies	X	Loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée), articles 3 et 8			
16	Mesures applicables aux vecteurs	X	Règlement (CE) n°1504/2004 du Conseil			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)	X	Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)	
18	Mesures d'application générale	X	<i>Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)</i>			
19	Transferts immatériels	X	Loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée) (technologie et logiciels); <i>loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)</i> ; règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil et action commune 2000/401/PESC du Conseil.			
20	Contrôle des biens en transit	X	<i>La question du transit de biens à double usage est en cours d'examen et un contrôle approprié sera instauré par amendement du règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil</i>  1. Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)  2. Loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée)  3. Loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée)	X	La Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières habilite les services douaniers à contrôler les biens en transit	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
21	Contrôle des transbordements	X	<i>La question du transbordement de biens à double usage est en cours d'examen et un contrôle approprié sera instauré par amendement du règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil.</i>			
22	Contrôle des réexportations	X	<i>Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)</i>			
23	Contrôle du financement	X	<i>Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)</i>			
24	Contrôle des services de transport	X	<i>Loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage (562/1996 telle que modifiée)</i>			
25	Contrôle des importations	X	Loi sur l'énergie nucléaire (990/1987 telle que modifiée)	X	Code pénal (39/1889 telle que modifiée), chapitre 34	
26	Principe d'extraterritorialité	X	Loi sur l'exportation et le transit de matériel militaire (242/1990 telle que modifiée)			
27	Autres					

**Paragraphe 6, 7 et 8 d) – Listes de contrôle, assistance, information**

État : Finlande

Date du rapport :

Pouvez-vous donner des informations sur les questions suivantes?		Oui		Observations
1	Listes de contrôle – biens/matériel/ matières/technologies	X	Règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil	
2	Listes de contrôle – autres			
3	Assistance offerte	X	La Finlande s'engage à aider ou conseiller les autres États le cas échéant, en réponse à des demandes précises	
4	Assistance demandée			
5	Programmes d'assistance en place (bilatéraux/plurilatéraux/multilatéraux)	X	Les programmes d'assistance et de coopération bilatéraux, régionaux et multilatéraux suivants sont en place : 1. Assistance et aide bilatérales afin d'améliorer les systèmes de contrôle, de comptabilité, de protection physique et de contrôle des exportations et des importations de matières nucléaires 2. Programme de coopération bilatérale pour la prévention du trafic illicite et la protection des matières nucléaires 3. Fourniture de formations en chimie analytique afin de faciliter l'application de la CIAC dans les pays en développement 4. Participation au Partenariat mondial du G-8 pour la destruction des armes chimiques 5. Organisation d'un séminaire sur la gestion des frontières à l'intention des pays d'Asie centrale	<i>La Finlande a également fourni des formations portant sur le Système de surveillance international du TICE afin d'aider les pays en développement à s'acquitter de leurs obligations conventionnelles</i>
6	Information à l'intention des industriels	X	Des informations sont fournies régulièrement aux exportateurs afin de favoriser le respect de la législation. Les autorités ont des relations de travail étroites avec l'industrie. Un représentant des industries technologiques siège au Conseil consultatif pour le contrôle des exportations	

Pouvez-vous donner des informations sur les questions suivantes?		Oui		Observations
7	Information à l'intention du public	X	Les autorités publiques diffusent des informations mises à jour sur le contrôle des exportations qui sont diffusées par l'intermédiaire de sites Internet, de publications, de séminaires et d'ateliers	